

Décision n° 2023-40B



**Bureau communautaire  
Mardi 30 Mai 2023  
DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de votants : 9**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Absents :** M. Claude VALERO, M. Bernard COSTE.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Canet pour l'organisation d'un spectacle**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que depuis plusieurs années, le Théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune de Canet sur son espace public ou dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la commune de Canet coopèrent pour accueillir et organiser le spectacle de théâtre de rue suivant :

**« La Bande à Tyrex »**

**Par la Cie La Bande à Tyrex**

**En extérieur,**

**Le Samedi 27 mai 2023 de 19h00 à 21h45, à L'Espace Saint Martin, sur la commune de Canet,**

La Communauté de communes, par le biais du Théâtre le Sillon s'engage notamment à :

- Mettre à disposition les moyens logiques nécessaire (le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des spectacle, le gardiennage éventuel des sites, support de communications),
- Prendre en charge le cout du spectacle et les éventuels frais annexes (droits SACEM/SACD)

La commune de Canet s'engage à autoriser l'occupation de l'Espace Saint Martin, le premier terrain de pétanque ainsi que le bar extérieur du vendredi 26 Mai au Dimanche 28 Mai 2023 à 08 heures. Elle s'engage également à autoriser l'occupation de la salle polyvalente de Canet dans son ensemble du vendredi 26 Mai au Mardi 30 Mai à 12h. La commune de Canet s'engage également à mettre à disposition des tables et chaises dans la salle polyvalente ainsi que des barrières de police pour sécuriser le site.

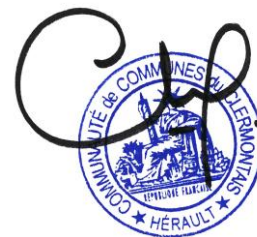
Une convention détermine les modalités administratives et techniques de ce partenariat.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Canet pour l'accueil des spectacles mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 30 Mai 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

**Convention de partenariat  
pour l'accueil et l'organisation de spectacles  
Ref : 23COCOM08**

Entre les soussignés :

**La Communauté de communes du Clermontois**

**Théâtre Le SILLON**

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe- 34800 Clermont-l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représenté par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **La Communauté de Communes du Clermontois** »

et

**La Commune de Canet**

Mairie

Rue de la Poste- 34800 Canet

Téléphone : 04 6788 91 40

Représentée par **Monsieur FRADIN** en sa qualité d'adjoint au Maire

Ci-après dénommée « **La commune de Canet** »

***Il est convenu et arrêté ce qui suit :***

**Article 1 – Objet**

La Communauté de communes du Clermontois, Théâtre Le Sillon et la Commune de CANET coopèrent pour accueillir et organiser le spectacle de théâtre de rue :

**« La Bande à tyrex »**

**Par la Cie La Bande à tyrex**

**En extérieur,**

**Le 27 mai 2023 de 19h00 à 21h45, à L'Espace Saint Martin, sur la commune de Canet,**

*vélo acrobatique et artistique, partir de 6 ans, 1h10, gratuit*

« La Bande à Tyrex » est un ballet cycliste et musical virevoltant qui réunit 9 personnes. Ça roule, ça s'entasse, ça s'empile, ça accélère, ça dérape. Un fourmillement de roues, une effervescence. Un peloton avançant en un seul corps dans un manège de destriers à pédales.

Joyeuse cohue roulante, délurée et musicale, La bande à Tyrex roule d'un vélo à l'autre et décline une infinité de formes, d'équilibres et de déséquilibres. Un instrument se met à jouer puis un autre, les cyclistes posent leur monture pour souffler dans un trombone, saisir une basse, entonner une chanson, former un orchestre. Vélos et corps forment un cercle, une ronde autour de laquelle le public se réunit. Une création collective qui s'empare du vélo acrobatique et le déploie de manière singulière.

Avec : Camille Chatelain, Cyril Choye, Valentin Duchamp, Jonathan Gagneux, Charlotte Kolly ou Alice Allart, Benny Martin, Pierre-Alban Monfreux, Benjamin Renard, Robin Zobel / Composition musicale et arrangements : La Bande à Tyrex / Son : Nicolas Barbaud / Lumière : Lydie Del Rabal / Oeil Extérieur : Julien Monin / Costumes : Anaïs Clarté / Administration : Amélie Kunde

Le spectacle sera suivi du concert du Band à Tyrex sur le même lieu à partir de 20h45 (environ) – durée : 1h

Buvette et restauration sur place à partir de 18h00 gérées par l'association ARCA et des foodtrucks présents à Canet.

Ce spectacle est réalisé avec le soutien de l'**OARA Nouvelle-Aquitaine**

## **Article 2 – Engagements des parties**

### **1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :**

#### **Moyens logistiques :**

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des spectacles
- Mettre en place le gardiennage éventuel des sites
- Fournir les flyers et affiches
- Mettre en place le fléchage des parkings
- Souscrire les assurances nécessaires au déroulement de ses activités et notamment un contrat « responsabilité civile »
- Réaliser toutes les déclarations auprès des autorités compétentes selon la réglementation en vigueur.
- Le Sillon s'engage à restituer les locaux et espaces publics mis à sa disposition en bon état.

#### **Moyens financiers :**

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM

## 2) La Commune de Canet s'engage à :

### Moyens logistiques :

- Autoriser l'occupation de l'Espace Saint-Martin de Canet, le premier terrain de pétanque et le bar extérieur du vendredi 26 mai 2023 à 9h00 jusqu'au dimanche 28 mai à 8h00
- Interdire le stationnement sur l'espace devant le boulodrome du vendredi 26 mai 2023 à 14h au dimanche 28 mai 2023 à 08h (partie entre camion pizza et barrière du boulodrome. La partie entre la route et le camion pizza étant laissée libre)
- Fournir 10 barrières de police pour sécuriser le site du vendredi 26 mai 2023 à 9h00 jusqu'au dimanche 28 mai à 8h00
- Fournir et installer les blocs Vigipirate en béton pour sécuriser le site si besoin, selon implantation validée par Servan Denes, régisseur du Théâtre Le Sillon (06 23 12 86 66 / [s.denes@cc-clermontais.fr](mailto:s.denes@cc-clermontais.fr))
- Autoriser l'occupation de la salle polyvalente de Canet dans son ensemble dont le hall du vendredi 26 mai 2023 à 9h00 jusqu'au mardi 30 mai à 12h00. Cette salle sera entièrement dédiée à la Communauté de communes/Théâtre Le Sillon sur l'ensemble de la durée.
- Prendre en charge le nettoyage de la salle polyvalente avant et après la manifestation.
- Mettre à disposition 10 tables et 20 chaises dans la salle polyvalente
- Remettre des clés de la salle polyvalente ainsi que la clé de la barrière parking côté Espace saint Martin, le vendredi 26 mai à 9h00 au régisseur du Théâtre du Sillon en charge de l'accueil du spectacle : Servan Denes
- Autoriser un branchement électrique sur l'armoire, et pour cela en fournira les clés au régisseur le 26 mai 2023 à 9h.
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur la borne et à utiliser le point d'eau de l'annexe
- Autoriser le régisseur du théâtre à accéder à l'éclairage du boulodrome.
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et son partenaire\* à occuper le domaine public : Espace Saint Martin, pour y proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations et 3h après la représentation et le concert  
Une terrasse sera installée sur l'espace extérieur.
- Accompagner le théâtre Le Sillon dans sa communication auprès des habitants : autoriser l'accrochage d'une banderole (et fournir l'aide technique si nécessaire)

\*L'association ARCA de Canet. Référente Christiane Fulcrand

### **Article 3 : Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations**

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

### **Article 4 - Avenants**

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le

L'adjoint au Maire de Canet	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais
Jean FRADIN	Claude REVEL